

DEFIBRILATEUR

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de reconnaître une victime en arrêt cardio-ventilatoire, pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire et utiliser un défibrillateur en toute sécurité et d'alerter les secours de manière efficace.

- Durée : 4 heures soit 0,5 jours
- Public : Tout public, formation obligatoire pour le personnel des services de sécurité incendie qualifié SSIAP depuis le 1er janvier 2010.
- Pré-requis : aucun
- Nombre de stagiaires : 4 minimum, 12 maximum
- Code stage : DAE

Programme de formation

Théorie

- L'arrêt cardio-respiratoire : définitions, causes, signes, conduites à tenir
- La chaîne de survie : prise en charge de l'arrêt cardiaque
- La Réanimation Cardio-pulmonaire (RCP)
- Le Défibrillateur Automatisé Externe (DAE/DSA) : présentation et description de l'appareil
- L'utilisation du DAE/DSA lors d'une RCP : modalités de mise en œuvre
- Le recueil et la transmission des données

Pratique

- Utilisation du DAE/DSA en exercice

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Références

- **Code de la santé publique**
- **Décret n° 2007-705 du 4 mai 2007** : relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins.
- **Art. R. 6311-15** : toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe
- **Arrêté du 02 Mai 2005** : relatif aux missions et à la qualification des personnels des services de sécurité incendie.

Recyclages et formations complémentaires

- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1)

Évaluation de formation

- Étude de cas
- Mises en situation